



## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX SPORTIFS.VES**

### **Critères d'attribution généraux :**

---

1. Le.la sportif.ve doit habiter le canton de Fribourg depuis au minimum 2 ans

ou

être membre licencié.e d'un club cantonal depuis au moins 2 ans

**Selon le cas, l'Association Gate to Future peut décider de soutenir un.e sportif.ve qui ne remplirait pas l'une des conditions sus-indiquées (ni domicile, ni club).**

2. Un soutien peut être apporté aux sportifs.ves évoluant dans les niveaux suivants :

- Suisse (élite cantonale, régionale ou nationale)
- Internationale (participation à des tournois, championnats internationaux)

3. La volonté de formation doit être démontrée par le.la sportif.ve.

### **Constitution du dossier :**

---

- Une lettre de motivation
- Un dossier de présentation du.de la sportif.ve et de sa discipline, mentionnant les résultats obtenus, les objectifs à court, moyen et long terme
- Le cursus de la formation déjà effectuée, en cours et envisagée ainsi que son coût
- Les comptes de l'année écoulée et un budget de l'année en cours ou à venir, avec les éventuelles rémunérations, et le montant de la subvention espéré
- Une éventuelle demande de bourse d'étude
- La dernière taxation fiscale
- Une carte Swiss Olympic ou Talent Card (si le.la sportif.ve en est titulaire)

**Les dossiers sont généralement examinés en mai et en novembre de chaque année, après un entretien avec le.la sportif.ve.**

Décembre 2022